

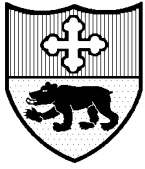


Commune d'Ursy

N° 6 / mai 2014

URSY INFO





Commune d'Ursy

CONVOCAATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 26 mai 2014 à 20h00
salle communale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2013
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Comptes 2013
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Statuts V.O.G. , modification des art. 21 al. 3 et 34, approbation
4. Projet « école-administration » : information
5. Divers

Le Conseil communal

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.



Commune d'Ursy

Assemblée communale du 16 décembre 2013

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par un tout-ménage, l'affichage au pilier public et convocation dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Patricia Deillon, Véronique Savary, Daniel Deillon
Présents : 144 citoyennes et citoyens (7.61% de 1890 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 mai 2013
2. Adhésion à la nouvelle Corporation forestière Glâne – Farzin en gestion commune
3. Adhésion à la nouvelle Association à buts multiples de la Glâne (SBMG) et approbation des statuts
4. Budgets 2014
 - 4.1 Budget de fonctionnement
 - 4.2 Budget des investissements
 - 4.2.1 Achat et installation de 2 pavillons scolaires
 - 4.2.2 Réfection et entretien des routes et chemins communaux
 - 4.2.3 Achat d'une station de pesage pour les déchets encombrants
 - 4.2.4 Crédit d'étude pour la zone artisanale « Les Terraux »
 - 4.2.5 Prolongement des collecteurs eaux usées « Route d'Oron » et « En Vily »
 - 4.3 Rapport de la commission financière
 - 4.4 Approbation
5. Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels - approbation
6. Règlement du cimetière - approbation
7. Approbation des statuts de l'EVMC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux d'Esmonts, Vuamarens, Montet et Chavannes-sur-Moudon)
8. Divers

A 20h00, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2013

Le procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2013 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 144 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2013 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Syndic remercie la Secrétaire communale, Madame Marie-Hélène Butty, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Adhésion à la nouvelle Corporation forestière Glâne – Farzin en gestion commune

Le Conseil communal propose de traiter, avant le budget, 2 objets qui ont des conséquences sur ce dernier. Celles-ci ne sont pas très importantes mais c'est une question de principe.

Monsieur Bernard Oberson présente le projet d'adhésion à la nouvelle Corporation forestière. Actuellement, il y a 3 corporations dans la Glâne. Ursy fait partie de la corporation Glâne-Sud en gestion par propriétaire.

Les communes en gestion par propriétaire ont de plus en plus de difficultés à recruter des temporaires pour leur équipe forestière. Les exigences de sécurité sont de plus en plus importantes. La gestion actuelle est peu rationnelle et plusieurs communes ont demandé de passer en gestion commune. Il devient aussi difficile de répondre aux exigences cantonales et fédérales pour l'obtention des subventions.

Un sondage a été effectué auprès des communes. Elles sont favorables à créer une seule corporation pour la Glâne en gestion commune.

Une taxe d'entrée de Fr. 170.00 à l'hectare sera perçue. Pour Ursy cela représente Fr. 30'090.00. (177 ha x Fr. 170.00). La participation annuelle est fixée au maximum à Fr. 50.00 par ha soit Fr. 8850.00 pour notre commune. La superficie de la nouvelle corporation Glâne – Farzin sera de 2'612 ha.

La corporation s'engage à reprendre le personnel qui travaillait déjà en forêt pour le compte des communes. Elle garantit la formation d'apprentis. L'entretien des routes forestières est assuré. La Corporation Glâne-Farzin sera un partenaire intéressant pour la commercialisation des bois.

Monsieur Philippe Conus précise que ce projet a suscité beaucoup de discussions entre les communes glânoises et au sein du Conseil communal. Le constat est que l'exploitation de la forêt a beaucoup changé ces dernières années. Avant de présenter cette proposition l'assemblée, le Conseil communal a effectué une analyse approfondie (investissements à réaliser, possibilité de mandater des entreprises externes, suivi des soins, commercialisation du bois, sécurité, personnel, etc). Avant d'entamer des discussions au niveau du district, le Conseil a aussi analysé la possibilité d'exploiter nos forêts en commun avec la commune de Sviriez. Très vite, il a été constaté que les coûts étaient beaucoup trop élevés.

Avec une adhésion à la corporation Glâne - Farzin, la Commune ne vend pas ses forêts; elle confie leur exploitation à la corporation dont nous ferons partie intégrante.

En cas de refus la Commune sera membre de la nouvelle corporation en gestion par propriétaire.

Discussion :

- M. Marcel-Jean Bischof : Où se trouvera le stationnement des machines ?

La corporation a un local à Romont mais recherche un local dans le sud du district. Elle souhaite trouver un lieu du côté de la commune d'Ursy.

- M. Claude Gavillet, Bionnens : Y a-t-il une garantie que les forêts seront aussi bien entretenues qu'actuellement ?

Les garanties d'entretien ont été données aux communes.

- M. Francis Gavillet, Esmonts : Le comité de la fête des musiques a-t-il reçu la confirmation de la mise à disposition de bois pour l'organisation de la manifestation ?

Oui, du bois et aussi de copeaux.

- Claude Butty, Ursy : Qui est le responsable de cette corporation ?

M. Jean-Noël Gendre, actuellement responsable de la corporation Glâne Nord-Farzin.

- M. Marcel-Jean Bischof : Est-ce que nous aurons encore la possibilité d'acheter du bois ?
Oui

VOTE : Oui 139 Non 5 Abstention 0

L'adhésion à la nouvelle Corporation forestière Glâne – Farzin en gestion commune est approuvée à la majorité des voix.

3. Adhésion à la nouvelle Association à buts multiples de la Glâne (ABMG) et approbation des statuts

Monsieur Philippe Conus présente le projet d'adhésion et les statuts.

L'idée est de créer une association qui peut assumer, pour les communes, plusieurs tâches les concernant.

Actuellement, le service des curatelles est géré sans qu'il y ait une base légale, ce qui doit être corrigé. L'ORCO (Organe de Conduite Communale en cas de catastrophe) est géré en entente intercommunale, ce qui ne correspond pas aux besoins.

A l'avenir, d'autres tâches pourraient être confiées à l'association comme la petite enfance, la protection civile du district, etc.
Il n'y a pas de coûts supplémentaires par rapport à 2013 puisqu'il s'agit de reprendre, sous la responsabilité de l'association, des tâches assumées différemment.

Coûts annuels de l'ABMG:
Curatelles Fr. 423'000.00
ORCO Fr. 15'000.00
Frais administratifs Fr. 5'000.00
Mandat fiduciaire Fr. 3'000.00

La répartition des frais se fera selon la clé en vigueur pour les associations de communes du district.

Monsieur Philippe Conus présente les statuts de l'association à buts multiples de la Glâne.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : Oui 143 Non 0 Abstention 1

L'adhésion à l'Association à Buts Multiples de la Glâne est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

4. Budget 2014

Avant de présenter en détail le budget de fonctionnement 2014, Monsieur le Syndic fait part de quelques considérations :

Si en mai 2013, Monsieur le Syndic rassurait les citoyens quant à une éventuelle hausse d'impôt, force est de constater que la situation a changé. Les raisons sont les suivantes :
Les communes encaissent de plein fouet les conséquences des décisions prises à l'échelon cantonal. La décision de ne pas vouloir découpler le coefficient communal lors de baisse de l'impôt cantonal (principe contre lequel le Conseil communal s'offusque car c'est une violation de l'autonomie communale) fait que les rentrées fiscales ne stagnent même plus, elles baissent. Les mesures d'économie du canton dont les conséquences sont également aujourd'hui défavorables aux communes. L'explosion de certaines charges liées notamment dans le domaine social; les nouvelles lois donnent bientôt plus de droit aux demandeurs qu'aux communes.

Au niveau régional, les projets en cours ou à l'étude (rénovation et agrandissement des homes, agrandissement et rénovation du CO, agrandissement de la step d'Ecublens pour les principaux et sans oublier notre projet communal Ecole – Administration auront aussi des conséquences financières importantes.

Malgré ces prévisions plutôt sombres et une situation difficile, le Conseil communal a réussi à boucler le budget 2014.

Un extrait des budgets était inséré dans le journal d'information. Les citoyennes et les citoyens avaient la possibilité de les consulter à l'administration communale.
Le Conseil communal propose de passer en revue dans le détail ce budget de fonctionnement 2014.

4.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente tous les chapitres du budget de fonctionnement et donne des explications détaillées.

Budget de fonctionnement

| Chapitre | Charges CHF | Produits CHF |
|---|---------------------|---------------------|
| 0. Administration | 698'520.00 | 113'520.00 |
| 1. Ordre public | 440'162.35 | 355'453.80 |
| 2. Enseignement et formation | 2'879'486.45 | 83'633.60 |
| 3. Culte, culture et loisirs | 382'825.30 | 100'380.00 |
| 4. Santé | 895'080.55 | 39'000.00 |
| 5. Affaires sociales | 1'685'903.40 | 5821'900.00 |
| 6. Sports et communications | 343'285.00 | 45'800.00 |
| 7. Protection et aménag. de l'environnement | 1'045'406.00 | 849'775.00 |
| 8. Economie | 45'003.40 | |
| 9. Finances et impôts | 518'963.00 | 6'475'543.80 |
| Totaux fonctionnement | 8'934'635.45 | 8'646'006.20 |
| Excédent de charges | | 288'629.25 |

Principales variations :

Administration : augmentation des charges des frais administratifs, ajustement des charges, frais de logiciel

Pompiers : CSPI, remplacement d'un véhicule pour un montant de Fr. 50'000.-

Ecole : augmentation des effectifs primaires. Augmentation de la participation de la commune de Montet.

Parcs et loisirs : nouveau - la commune d'Ursy a repris la gestion du personnel de l'ACSU. Ce point toutefois se balance car il y a facturation à la commune de Montet et à la paroisse.

Santé : chapitre stable, économie avec le réseau santé et les ambulances

Affaires sociales : augmentation de plus de Fr. 100'000.- pour l'assistance. Il a été nécessaire de renforcer l'administration du service social. Les aides matérielles ont fortement augmenté.

Transports : chapitre stable

Eau potable : 84% de couverture. Les règlements seront revus en 2014. Une dépense extraordinaire est prévue pour le logiciel CoMMMap, intégration du réseau d'eau. La révision des bornes hydrauliques est intégrée dans ce chapitre en raison de la récupération de la TVA.

Protection des eaux : 91% de couverture

Environnement : gestion des déchets 83% de couverture

Cimetière : il est prévu l'aménagement d'une place pour les tombes cinéraires. Le crédit d'étude de la chapelle mortuaire a été maintenu

Impôts : aucun prélèvement à la réserve impôts

Recettes extraordinaires : c'est la dernière année que la commune reçoit la subvention pour l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine.

Le budget 2014 boucle avec un excédent de charges de Fr. 288'629.25.

La discussion n'est pas demandée

4.2 Investissements 2014

Monsieur le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2014. Ils se montent Fr. 1'056'000.00.

| Désignation | Charges | Produits |
|--|------------|----------|
| Achat et installation de 2 pavillons scolaires | 185'000.00 | |
| Réfection et entretien des routes et chemins communaux | 636'000.00 | |
| Achat d'une station de pesage pour les déchets encombrants | 115'000.00 | |
| Crédit d'étude pour la zone artisanale « Champ des Terraux » | 20'000.00 | |
| Prolongement des collecteurs eaux usées « Rte d'Oron » et « En Villy » | 100'000.00 | |

4.2.1 Achat et installation de 2 pavillons scolaires

Monsieur Philippe Conus informe que le Conseil communal a dû revoir le calendrier établi pour le projet école-administration. Les variantes sont prêtes (centralisation complète ou partielle). La préparation du concours d'architecture se poursuit et les négociations pour l'achat du terrain sont en cours. Lorsque ce dernier point sera réglé, le Conseil communal sera en mesure de présenter à l'assemblée le projet et la demande de crédit pour le concours. Ce projet reste la priorité no 1 du Conseil communal.

Monsieur Philippe Dubey présente l'investissement.

L'augmentation constante des effectifs oblige la Commune à mettre à disposition des locaux supplémentaires jusqu'à la réalisation du nouveau bâtiment scolaire. Monsieur Dubey présente divers tableaux présentant cette évolution.

En raison de l'augmentation de l'effectif des élèves, le Conseil communal propose l'installation de 2 pavillons scolaires provisoires à côté de l'école de Vauderens. L'investissement concerne l'achat, l'installation, les aménagements, le raccordement électrique ainsi que le mobilier. Les pavillons seront revendus lorsque les nouveaux locaux seront disponibles.

| | |
|--|-----------------------|
| Coût | Fr. 185'000.00 |
| Financement : par autorisation d'emprunt | |
| Charge annuelle : | |
| Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo | Fr. 27'750.00 |
| Intérêts 4,5% | Fr. 8'325.00 |
| Total | Fr. 36'075.00 |

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière, donne lecture du rapport. Le financement de cette position fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable. Elle propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Lionel Panchaud : Quel est le coût de la location ?
Environ Fr. 108'000.- de frais de location pour 3 ans.

- Mme Françoise Chevalley : La grandeur de la classe est de 70 m2 avec ou sans les vestiaires ? Dans l'investissement proposé l'informatique des classes est-elle incluse ?
La surface de la classe est de 70 m2, la surface des vestiaires est en plus.
Les dépenses nécessaires pour l'informatique sont prévues dans le budget informatique.

VOTE : OUI 141 NON 0 Abstention 3

L'achat et l'installation de 2 pavillons scolaires ainsi que le financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

4.2.2 Réfection et entretien des routes et chemins communaux

Monsieur Jean-François Calame présente cet investissement.
Dans le cadre d'une planification à moyen et long terme de l'entretien du réseau routier communal, le Conseil communal a soumis une demande de subvention au canton de Fribourg. Il s'avère que, moyennant une planification sur plusieurs années, des subventions cantonales et fédérales de l'ordre de

56% sont octroyées. Par la même occasion, les exploitations agricoles peuvent, dans le cadre de ce projet, aussi profiter de subventions pour leurs accès et places privées.

L'octroi de ces subventions est limité dans le temps. C'est la raison pour laquelle, le Conseil communal propose un crédit pour les 2 premières étapes qui seraient réalisées sur 2 ans soit 2014 et 2015.

Présentation du plan du projet de réfection de la première étape (rouge)

| | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Coût | Fr. 1'130'410.00 |
| Subventions améliorations foncières | Fr. - 494'410.00 |
| | Fr. 636'000.00 |

Financement : par une autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 7% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo

Fr. 44'520.00

Intérêts 4,5%

Fr. 28'620.00

Total

Fr. 73'140.00

Discussion :

- M. Roger Monney : Des places d'évitement seront-elles prévues à la Route des Augustins ?

Oui

- Mme Teresa Augusto : comment est-on parvenu à ces coûts de réfection qui sont assez importants ?
Chaque route et chemin a fait l'objet d'une analyse en collaboration avec un bureau d'ingénieur et les services cantonaux et fédéraux.

- Est-ce que ces montants pourraient baisser lors du dépôt des soumissions ?

Lors du dépôt des soumissions nous serons mieux fixés sur les coûts mais l'état des routes et chemins peut aussi se modifier avec le temps (gel, sel, etc)

- M. Gérard Bavaud : Pourquoi élargir le chemin de la Croix ?

L'élargissement est prévu sur le début du tronçon en raison du projet de construction d'une nouvelle déchetterie dans le secteur.

- Mme Véronique Savary : Il y a un souci d'écoulement d'eau dans le secteur Chemin de la Croix 47. Est-ce que la Commune prévoit d'intervenir pour une réparation et régler le problème lors des travaux d'entretien? Les travaux d'entretien du chemin La Croix ne sont pas réalisés dans ce secteur. L'écoulement de l'eau est un autre problème que la Commune va essayer de résoudre.

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la réfection des routes et chemins communaux. Le financement de cet investissement fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. Sur la base des données soumises, la commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement.

Monsieur le Syndic précise que cet investissement va s'étendre sur 2 à 3 ans.

M. Francis Conus : l'intérêt de cet investissement paraît cher ?

C'est un intérêt moyen

M. Christophe Kämpfer : Comment est-ce que ça se passe pour l'obtention des subsides ?

Les subsides sont garantis pour autant que les travaux soient réalisés sur 2 ou 3 ans.

VOTE : OUI 142 NON 0 Abstention 2

L'investissement pour la réfection des routes et chemins communaux et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

4.2.3 Achat d'une station de pesage pour les déchets encombrants

Monsieur Régis Magnin présente l'investissement.

La gestion des déchets est une préoccupation constante du Conseil communal au vu du mode de consommation actuelle de la société en général.

Le volume des « déchets encombrants » a particulièrement augmenté au cours des dernières années. De ce fait, le Conseil communal propose l'acquisition d'une station de pesage et d'un compacteur pour ce type de déchets. Ce système est plus équitable et va exactement dans la direction du principe voulu par

la loi. La population pourra utiliser sa carte aussi bien pour les compacteurs à déchets que celui des déchets encombrants.

| | | |
|---|------------|-------------------|
| Coût | Fr. | 115'000.00 |
| Financement : par une autorisation d'emprunt | | |
| Charge annuelle : | | |
| Amortissements 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo | Fr. | 17'250.00 |
| Intérêts 4,5% | Fr. | 5'175.00 |
| Total | Fr. | 22'425.00 |

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'achat d'une station de pesage. Le financement de cette position fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- Mme Teresa Augusto : Est-ce que cela signifie que pour le moment, l'élimination des déchets est gratuite et qu'ensuite cela sera payant ?
Non, une taxe de base existe déjà mais avec l'introduction de ce système, le Conseil communal a bon espoir de baisser cette taxe.

- M. Christian Gigon : Les taxes pour les entreprises vont-elles baisser ?

Les utilisateurs paieront selon le poids effectif éliminé.

- M. Christian Rouiller : Y a-t-il assez de place à la déchetterie pour cette installation ? Pourquoi ne pas attendre la nouvelle déchetterie ?

La commune va veiller à ce qu'il y ait assez de places de parc. Le problème se situe au niveau de l'accès à la déchetterie. La création d'une nouvelle déchetterie est prévue dans un délai d'environ 2 ans.

- M. Michel Savoy : Quelles mesures vont être prises pour qu'il n'y ait pas d'élimination sauvage des déchets ? La Commune veille au mieux à ce problème et intervient en cas de nécessité.

VOTE : OUI 131 NON 9 Abstentions 4

L'investissement pour l'achat d'une station de pesage et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

4.2.4 Crédit d'étude pour la zone artisanale « Les Terraux »

Récusation de M. Philippe Dupont.

Monsieur Nicolas Corpataux présente l'investissement.

La zone artisanale « Au Marais » sur la Route de Vauderens est complète. Plusieurs demandes d'entreprises sont en attente. C'est pour cette raison que le Conseil communal demande un crédit d'étude pour préparer l'équipement de la zone artisanale « Champ des Terraux » sise en face du terrain de football de Rue. Cette parcelle est en zone d'activités depuis 1989. D'une surface d'environ 16'000 m², elle permettra d'accueillir quelques PME. L'ouverture de cette zone se fera en partenariat avec M. Francis Dupont propriétaire d'une surface d'environ 3'000 m².

| | | |
|------------------------|-----|------------|
| Coût total | Fr. | 25'000.00 |
| Participation de tiers | Fr. | - 5'000.00 |
| Coût | Fr. | 20'000.00 |

Financement : par crédit disponible

| | | |
|---|------------|-----------------|
| Charge annuelle : | | |
| Amortissements 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo | Fr. | 3'000.00 |
| Intérêts 4,5% | Fr. | 900.00 |
| Total | Fr. | 3'900.00 |

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le crédit d'étude de la zone artisanale « Champ des Terraux ». Le financement de cette position se fera par crédit disponible. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Claude Butty, Ursy : Dans l'étude y a-t-il une estimation des frais d'équipements ?

Le but de l'étude est d'aller jusqu'aux soumissions pour connaître les coûts d'équipements. Ils seront reportés sur le prix du m² des parcelles. Cela fera l'objet d'une autre demande auprès de l'assemblée.

VOTE : OUI 138 NON 3 Abstentions 3

Le crédit d'étude pour la zone artisanale « Les Terraux » et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

4.2.5 Prolongement des collecteurs eaux usées secteurs « Route d'Oron » et « En Villy »

Monsieur Jean-Bernard Monney présente l'investissement.

Quelques bâtiments du village d'Ursy doivent encore être raccordés à l'épuration. Ils se situent dans les secteurs « En Villy » et « Route d'Oron ». Le Conseil communal propose le prolongement des collecteurs d'eaux usées pour procéder à ces raccordements.

Coût

Fr. 100'000.00

Financement : par une autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissements 4% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo Fr. 4'000.00
Intérêts 4,5% Fr. 4'500.00

Total

Fr. 8'500.00

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le prolongement des collecteurs eaux usées secteurs « Route d'Oron » et « En Villy ». Cet investissement devra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Laurent Morend : Quel montant pourra être récupéré par la commune lorsque les collecteurs seront construits ?

Un montant d'environ Fr. 40'000.- de taxes seront refacturées.

VOTE : OUI 142 NON 0 Abstentions 2

L'investissement pour le prolongement des collecteurs eaux usées secteurs « Route d'Oron » et « En Villy » et leur financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

Investissements reportés

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2014. Pour information, M. le Syndic présente le tableau suivant :

| Désignation | Charges | Produits |
|---|-------------------|--------------|
| Crédit d'étude concept écoles et évaluation anciens bâtiments | 18'643.60 | |
| Réfection « Chemin du Jura » Vauderens | 101'448.80 | |
| Chemin piétonnier Esmons | 85'000.00 | |
| Réfection trottoirs | 63'000.00 | |
| Plan directeur d'eau potable VME | 20'000.00 | |
| Equipement de la zone Derrière la Grange | | 150'000.00 |
| Vente de parcelle de la zone « Au Marais » | | 5'626'440.00 |
| Vente de parcelles zone « Derrière la Grange » | | 5'776'440.00 |
| Total | 305'542.95 | |

Budget 2014 : Récapitulation

Solde des investissements nets reportés
Investissements 2014 votés

Fr. - 2'724'897.05

Fr. 1'056'000.00

Fr. - 1'668'897.05

Total

4.3 Rapport de la commission financière

Madame Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport final.

La commission financière s'est réunie le 28 novembre dernier afin d'examiner le budget de fonctionnement 2014. Les membres de la commission n'ont pas de remarque à formuler et remercient le Conseil communal ainsi que Mme Sophie Progin d'avoir œuvré à l'élaboration d'un budget équilibré. En conséquence, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2014 tel que présenté.

La discussion n'est pas demandée.

4.4 Approbation

Le budget de fonctionnement se soldant par un excédent de charges de Frs 288'629.25 et le budget des investissements nets présentés pour un total de Fr. 1'056'000.00 sont soumis au vote.

VOTE : OUI 142 NON 0 Abstentions 2

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2014 sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

Au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés.

5. Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels – approbation

Une modification de la Loi et la fusion de Communes obligent la Commune à modifier le règlement organique de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels.

Monsieur Régis Magnin présente le règlement. Seuls les points modifiés sont présentés. Il est possible de consulter le règlement sur le site internet ou auprès de l'administration communale. Le règlement a été élaboré avec toutes les communes qui font partie du CSP1

M. Magnin commente les points modifiés les plus importants :

Article 5

¹Le service de défense contre l'incendie ou le paiement de la taxe d'exemption est obligatoire pour tout homme ou femme domicilié/e sur le territoire de la commune, quelle que soit sa nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de ses 20 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 42 ans ;

²L'incorporation dépend des besoins en effectif. Elle peut être rendue obligatoire ;

³Les jeunes gens et les jeunes filles âgés de 18 ans révolus peuvent, s'ils le demandent, être incorporés dans le corps de sapeurs-pompiers.

⁴Nul ne peut exiger son incorporation dans le corps de sapeurs-pompiers ;

9

⁵Les officiers sont astreints au moins jusqu'à l'âge de 50 ans, mais selon l'effectif ils peuvent être libérés de leurs obligations sur proposition de l'Etat-major (EM) ;

⁶De plus, si les conditions de motivation, de compétence ainsi que de disponibilité sont remplies, la possibilité est offerte aux membres du corps qui en font expressément la demande de poursuivre le service sur une base volontaire jusqu'à l'âge de 60 ans.

¹⁰Sont dispensés du service dans le corps des sapeurs-pompiers et également exonérés du paiement de la taxe :

a) les ecclésiastiques ;

b) les conseillers communaux ;

c) les bénéficiaires d'une rente AI ;

d) les personnes s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente, ou d'un enfant jusqu'à ce que celui-ci ait atteint l'âge de 16 ans révolus ; dans un couple marié ou un partenariat enregistré, une seule personne bénéficie de cette exemption ;

Article 6

¹Avant son entrée en fonction, le sapeur-pompier doit être déclaré apte au service par un médecin (conformément à la recommandation concernant l'examen médical des sapeurs-pompiers FSSP).

²Les porteurs d'appareil de protection respiratoire sont périodiquement soumis à un examen médical. L'ECAB en précise les exigences.

³Les frais y relatifs sont pris en charge par le CSPI.

Article 7

¹Les hommes et les femmes soumis à l'obligation de faire le service et qui ne sont pas incorporés paient une taxe d'exemption annuelle d'au maximum Fr. 200.00.

²Le produit de la taxe d'exemption est exclusivement affecté au service de défense contre l'incendie.

³En cas de déménagement dans une autre commune d'une personne soumise à la taxe, la commune facture sa part prorata temporis.

⁴Toute taxe d'exemption non payée à l'échéance porte intérêt au taux de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Article 19

¹Celui qui n'obtempère pas à un ordre ou qui contrevient d'une manière ou d'une autre aux dispositions du présent règlement est passible d'une amende de Fr. 20.- à Fr. 1'000.- prononcée par le conseil communal de la commune de domicile de la personne incorporée selon procédure prescrite par les articles 88ss LCo.

²Sont d'autre part réservées les dispositions pénales de la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (art. 50ss).

Article 23

¹Toute décision prise en application du présent règlement est sujette à réclamation auprès du conseil communal de la commune de domicile. L'article 86 al. 2 et 3 LCo demeure réservé pour les sanctions pénales.

²Les décisions du conseil communal prises sur réclamation peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Préfet. Toutefois, les décisions prises sur réclamation relatives à la taxe d'exemption sont sujettes à recours au Tribunal cantonal.

³Le délai de réclamation et de recours est de trente jours.

La discussion n'est pas demandée

VOTE : OUI 140 NON 0 Abstentions 4

Le règlement organique de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

6. Règlement du cimetière – approbation

Monsieur Bernard Oberson présente le règlement du cimetière et tout spécialement les articles modifiés. La fusion oblige la Commune à modifier le règlement du cimetière. Il est aussi proposé un nouveau point : « Tombes cinéraires ».

Il est possible de consulter le règlement sur le site internet de la Commune ou auprès de l'administration communale.

Une photo de l'espace à réaliser pour les tombes cinéraires est présentée. Cet espace sera aménagé à l'entrée du cimetière supérieur côté gauche. Si l'assemblée accepte le nouveau règlement cette mise en place se fera dès 2014.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 144 NON 0 Abstention 0

Le règlement du cimetière est approuvé à l'unanimité

7. Approbation des statuts de l'EVMC. (Association intercommunale pour l'épuration des eaux d'Esmonts, Vuarmatens, Montet et Chavannes-sur-Moudon)

Monsieur Philippe Conus présente les statuts de l'EVMC.

La modification des statuts de l'EVMC est nécessaire suite à la fusion et à la mise en conformité de la nouvelle Loi sur les communes et de la Loi sur l'information. Les modifications sont présentées. Les statuts de l'EVMC peuvent être consultés auprès de l'administration communale.

La discussion n'est pas demandée

VOTE : OUI 144 NON 0 Abstention 0

Les statuts de l'EVMC, (Association intercommunale pour l'épuration des eaux d'Esmonts, Vuarmatens, Montet et Chavannes-sur-Moudon) sont acceptés à l'unanimité.

8. Divers

Internet à haut débit :

Une information a été publiée dans le journal communal. M. Le Syndic confirme que le conseil communal se soucie toujours de ce problème. Un contact avec une nouvelle société sera pris en début d'année pour tenter de trouver une solution afin d'améliorer la situation dans les différents villages.

Projet Fritime

Monsieur le Syndic donne la parole à Mme Delphine Kulja, membre de l'Association de parents d'Ursy. L'Association de parents a été créée en 2013 en accord avec le Conseil communal. Cette association a pour objectif notamment de mettre sur pied des activités extrascolaires pour les enfants et les ados. Elle a pour but de trouver le moyen pour les parents de se réunir, d'échanger et de partager.

Madame Kulja expose le projet Fritime. Le projet a pour objectif de faire découvrir gratuitement à nos jeunes habitants de la commune d'Ursy 12 activités sportives, culturelles et artistiques sur la période d'une année.

Elles se dérouleront les samedis de 16h30 à 18h30, dans les salles de sport ou sur les lieux d'activités. Elles touchent les jeunes dans l'année des 12 ans jusqu'à 18 ans. Le canton a octroyé une subvention à la commune durant 4 ans pour la mise en œuvre de ce projet.

L'Association des parents de la commune d'Ursy a été mandatée pour mettre en place le projet, ce que nous avons fait depuis début novembre afin de proposer les activités dès février 2014.

Un appel aux habitants et aux sociétés locales a été lancé. Pour l'instant, seule Madame Brigitte Juge a rejoint notre groupe. Nous en sommes très heureux car elle travaille déjà avec des adolescents. Elle sera la personne de contact pour Fritime.

Evidemment, nous sommes à la recherche d'autres personnes, y compris des jeunes afin de décharger un peu le comité de l'APUrsy.

Pour 2014, le programme est quasiment bouclé. Sur les 12 activités, nous en avons 8 qui sont définitivement confirmées. Nous remercions d'ores et déjà les sociétés et entreprises locales pour la participation à ce projet.

Si vous êtes intéressés à nous rejoindre vous pouvez contacter le secrétariat de l'association des parents de la commune à info@apursy.ch.

Monsieur le Syndic remercie Mme Kulja pour sa présentation et le comité de l'APUrsy pour leur initiative.

Discussion

- M. Roger Monney rappelle sa lettre signalant le danger sur la route de Blessens au niveau de la ferme Gachet – laiterie. Il propose de créer un gendarme couché afin de ralentir les voitures. Le passage en-dessus de la laiterie est très dangereux pour les piétons et les cyclistes.

Le Conseil communal prend note de la demande. Cette route devra être refaite à court terme.

- M. Claude Gavillet : La 1^{ère} étape pour la réfection des routes et chemins communaux a été présentée. Est-ce possible de voir les étapes 2 et 3 ?

Les étapes 2 et 3 sont présentées sur le plan.

- M. Jean-Paul Conus a pris connaissance dans le Ursy-Info de l'encadré concernant les nuisances sonores. Est-ce qu'il y a une erreur concernant l'horaire du samedi ?

Le Conseil communal prend note de cette remarque et vérifiera.

- M. Francis Conus : demande des précisions concernant le projet de morgue

Le projet n'est pas assez avancé pour en parler ce soir.

- M. Francis Conus : comment la commission va-t-elle traiter la prise en charge des taxes de désaffectation des tombes déjà existantes ?

M. Bernard Oberson : rien ne va changer pour la facturation des taxes des anciennes tombes. La Commission du cimetière pourra étudier la question de la mise à jour de la facturation des taxes de désaffectation.

- Mme Pascale Mottet : demande des infos concernant le projet école – administration ? La Commune a-t-elle des soucis d'acquisition du terrain ?

M. Philippe Conus : La commune n'a pas de souci d'acquisition du terrain. Les discussions sont en cours. Une séance d'information sera organisée dès que possible.

- Mme Béatrice Demierre : est-ce qu'il y aura une possibilité de déplacer les cendres du columbarium vers une tombe cinéraire ?

M. Bernard Oberson : la possibilité sera étudiée.

- M. Gérard Conus-Vial : est interpellé par le montant voté pour la réfection des homes et le montant nécessaire à la réfection du home de Vuistemens.

M. Philippe Conus : la réfection du home de Vuistemens est obligatoire, ce bâtiment est en très mauvais état et les conditions de vie des résidents ne sont plus tolérables. Sur la réfection des trois homes prévus, il sera certainement possible de n'en refaire que deux car les communes n'ont pas la possibilité de dépasser les 50 millions prévus.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic souhaite revenir sur certains événements ayant marqué l'année écoulée au sein du Conseil Communal et du personnel communal.

Anniversaires de service : Mme Marie-Hélène Butty, secrétaire communale, a fêté le 1^{er} novembre dernier ses 20 ans d'activité au sein de l'administration communale. Entrée au service de l'ancienne commune d'Ursy qui comptait, en ce temps-là, environ 550 habitants, Mme Butty a suivi de l'intérieur l'évolution de la commune et notamment l'important développement démographique. Elle a aussi vécu 2 fusions en 2001 et 2012. Son engagement et son sens des responsabilités ont grandement contribué au bon fonctionnement de notre commune. Un tout grand merci à Mme Butty pour cette belle fidélité envers notre commune. M. le Syndic lui adresse une reconnaissance chaleureuse et lui adresse des vœux de succès pour son avenir professionnel au sein de la commune d'Ursy.

Au cours de son anniversaire de service doublé d'un départ à la retraite, cela concerne M. Louis Gachet. Entré en fonction en 1988, d'abord à temps partiel au sein de l'ancienne commune de Vauderens puis à plein temps dès 2001, M. Gachet aura par conséquent passé 25 ans à l'exploitation communale. Collaborateur et collègue apprécié, M. Gachet fut aussi exemplaire par son engagement et son travail durant toutes ces années. Il a œuvré dans tous les domaines de l'édition et notamment dans celui du déneigement hivernal et ceci même dans des conditions parfois extrêmes. Il mérite une reconnaissance toute particulière de la part de la population, du C.C. et de ses collègues.

M. Le Syndic formule à M. Louis Gachet des vœux de santé et de bonheur pour cette retraite amplement méritée et que l'on sait déjà qu'elle sera très active. Un tout grand merci pour tout ce travail effectué au sein de notre commune durant ces 25 ans.

Monsieur le Syndic présente Mickaël Rouiller, le nouvel employé communal.

Démission au Conseil communal : Après 13 années passées à l'exécutif, M. Nicolas Corpataux a décidé de remettre son mandat au 31.12.2013. Il n'est pas évident de concilier la vie professionnelle et familiale avec une fonction dans un exécutif communal. La surcharge de travail devenant de plus en plus importante, M. Corpataux a pris cette décision après une mûre réflexion.

Depuis 2001, M. Corpataux a eu la responsabilité du dicastère des constructions avec en plus l'aménagement du territoire jusqu'en 2012 et les bâtiments entre 2001 et 2006.

Durant toutes ces années, M. Corpataux a fait preuve d'un engagement sans faille. Exemple de droiture, son esprit de décision, son caractère bien trempé, sa volonté de mener à bien les projets dont il avait la responsabilité en ont fait un collègue et un conseiller communal très apprécié.

L'ouverture du quartier « Derrière-la-Grange » et la révision complète du PAL de l'ancienne commune d'Ursy en sont des exemples concrets.

Au nom de toute la population, du Conseil Communal et du personnel communal, Monsieur le Syndic remercie très sincèrement Monsieur Corpataux pour tout ce travail accompli avec un sens du devoir exemplaire. Il lui souhaite bonheur et succès dans sur le plan privé que professionnel. Un tout grand merci pour cet engagement sans limite.

Quartier « Derrière-la-Grange » : le Conseil communal a demandé à M. Corpataux de continuer le suivi de l'aménagement du quartier avec le nouveau conseiller communal.

Monsieur le Syndic présente le nouveau conseiller communal en la personne de M. Laurent Surchat, 31 ans, Ursy, Technicien ES Menuiserie-Ebénisterie. Directeur Perception Bois Consultant. Il adresse ses félicitations à M. Surchat pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa tâche. Il remercie aussi M. René Carrel de s'être mis à disposition lors de cette élection complémentaire.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic remercie, au nom du Conseil communal, toutes les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée.

Le Conseil communal remercie aussi toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune.

Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement. Monsieur le Syndic adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur travail et leur disponibilité au profit de la cause publique.

L'année 2013 arrivant déjà à son terme, Monsieur le Syndic adresse, au nom de ses collègues et en son nom personnel, de vœux pour de belles fêtes de fin d'année. « Que cette période soit pour vous, votre famille et vos proches, l'occasion de réjouissances, de réflexion et de ressourcement baigné par cet esprit de Noël si merveilleux. Et pour la nouvelle année, je vous adresse des vœux de santé, de bonheur et de succès. »

Tous les participants sont très cordialement invités à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h26.

Le Syndic
Philippe Conus

La Secrétaire
Marie-Hélène Butty



BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

| <u>Actif</u> | 2013 Fr. | 2012 Fr. |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Disponibilités | 474'514.27 | 45'194.87 |
| Avoirs | 1'498'241.90 | 2'329'040.30 |
| Placements | 3'866'782.45 | 2'653'338.75 |
| Actifs transitoires | 478'549.08 | 137'638.76 |
| Patrimoine administratif | <u>7'675'773.20</u> | <u>7'982'745.20</u> |
| Total de l'actif | <u>13'993'860.90</u> | <u>13'147'957.88</u> |
| | | |
| <u>Passif</u> | | |
| Engagements courants | 481'388.17 | 836'453.32 |
| Dettes à court terme | 282'051.10 | 959'069.70 |
| Dettes à moyen et long terme | 7'937'402.70 | 5'764'175.00 |
| Provisions | 130'000.00 | 170'000.00 |
| Passifs transitoires | 362'143.75 | 265'950.60 |
| Réserves | 1'665'540.85 | 1'985'293.30 |
| Capital | <u>3'135'334.33</u> | <u>3'167'015.96</u> |
| Total du passif | <u>13'993'860.90</u> | <u>13'147'957.88</u> |

Compte de fonctionnement par classification administrative

| Compte | Libellé | Comptes 2013 | | Budget | | 2013 | | 2012 | |
|--------|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------|----------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 0 | ADMINISTRATION | 735,243.30 | 159,524.80 | 646,800.00 | 98,300.00 | 722,646.50 | 116,995.55 | | |
| | | | 575,718.50 | | 548,500.00 | | 605,650.95 | | |
| 01 | ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL | 75,246.95 | | 74,500.00 | | 78,632.20 | | | |
| 02 | ADMINISTRATION GENERALE | 659,996.35 | 159,524.80 | 572,300.00 | 98,300.00 | 644,014.30 | 116,995.55 | | |
| 1 | ORDRE PUBLIC | 427,012.90 | 314,561.10 | 416,056.20 | 305,350.60 | 531,019.00 | 397,674.80 | | |
| | | | 112,451.80 | | 110,705.60 | | 133,344.20 | | |
| 10 | PROTECTION JURIDIQUE | | | | | | | | |
| 12 | JUSTICE | 48,442.85 | | 48,444.15 | | 47,014.90 | | | |
| 14 | POLICE DU FEU | 340,637.35 | 309,358.30 | 329,370.45 | 297,400.60 | 308,511.65 | 292,266.85 | | |
| 15 | MILITAIRE | 28,274.10 | | 27,636.65 | | 1,692.00 | | | |
| 16 | PROTECTION CIVILE | 9,658.60 | 5,202.80 | 10,604.95 | 7,950.00 | 173,800.45 | 105,407.95 | | |
| 17 | Protection de la population | | | | | | | | |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 2,998,421.35 | 96,416.45 | 2,964,960.80 | 86,131.80 | 2,809,050.90 | 28,595.95 | | |
| | | | 2,902,004.90 | | 2,878,829.00 | | 2,780,454.95 | | |
| 20 | ECOLE ENFANTINE | 247,129.70 | | 248,179.70 | | 224,665.25 | | | |
| 21 | CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE | 2,014,337.30 | 54,502.25 | 2,000,359.65 | 47,472.00 | 1,878,374.25 | | | |
| 22 | ECOLEES SPECIALISEES | 444,397.65 | | 464,061.85 | | 442,327.40 | | | |
| 23 | FORMATION PROFESSIONNELLE | 32,303.35 | | 37,750.00 | | 32,810.30 | | | |
| 29 | ADMINISTRATION SCOLAIRE | 260,253.35 | 41,914.20 | 214,609.60 | 38,659.80 | 230,873.70 | 28,595.95 | | |
| 3 | CULTE CULTURE ET LOISIRS | 323,076.35 | 13,220.00 | 307,256.10 | 6,500.00 | 267,505.15 | 6,943.50 | | |
| | | | 309,856.35 | | 300,756.10 | | 260,561.65 | | |
| 30 | CULTURE | 42,195.85 | | 44,994.30 | | 45,996.60 | | | |
| 34 | SPORT ET LOISIRS | 277,102.70 | 12,270.00 | 258,961.80 | 6,000.00 | 212,621.95 | 5,894.05 | | |
| 35 | AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VACANCES | 300.00 | | 300.00 | | 5,148.40 | | | |

Compte de fonctionnement par classification administrative

| Compte | Libellé | Comptes 2013 | | Budget | | Comptes 2012 | |
|--------|--|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| 39 | CULTE, EGLISE | 3,477.80 | 950.00 | 3,000.00 | 500.00 | 3,738.20 | 1,049.45 |
| 4 | SANTE | 922,935.65 | 49,174.70 | 911,045.90 | 23,000.00 | 869,164.65 | 38,325.10 |
| 40 | HOPITAUX | 70,497.55 | 873,760.95 | 96,044.45 | 888,045.90 | 86,290.90 | 830,839.55 |
| 41 | HOMES MEDICALISES | 518,148.15 | | 479,100.25 | | 516,018.80 | |
| 44 | SOINS AMBULATOIRES | 279,597.45 | | 298,401.20 | | 222,529.80 | |
| 46 | SERVICE MEDICAL DES ECOLES | 54,692.50 | 49,174.70 | 37,500.00 | 23,000.00 | 44,325.15 | 38,325.10 |
| 5 | AFFAIRES SOCIALES | 1,514,737.00 | 486,915.10 | 1,580,662.60 | 591,988.00 | 1,395,837.09 | 510,546.20 |
| 50 | AVS/PG/IA/ASSURANCE CHOMAGE | 1,300.00 | 1,027,821.90 | 1,500.00 | 988,674.60 | 2,500.70 | 885,290.89 |
| 52 | CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS | | 2,246.45 | | | 1,436.60 | 19,519.65 |
| 54 | STRUCTURE D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE | 547,055.50 | 484,668.65 | 661,254.70 | 591,988.00 | 548,691.04 | 491,026.55 |
| 55 | INVALIDITE | 574,309.10 | | 576,957.50 | | 556,534.25 | |
| 56 | ENCOURAGEMENT A LA CONSTR. DE LOGEMENTS | 47,865.10 | | 50,500.00 | | 51,304.65 | |
| 57 | HOMES | | | | | | |
| 58 | ASSISTANCE | 344,207.30 | | 290,450.40 | | 235,369.85 | |
| 6 | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 379,883.95 | 65,322.05 | 317,152.00 | 42,800.00 | 357,580.25 | 55,903.30 |
| 61 | PARTICIPATION AUX DEPENSES CANTONALES | | 314,561.90 | | 274,352.00 | | 301,676.95 |
| 62 | ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL | 277,968.05 | 41,102.05 | 202,800.00 | 17,000.00 | 259,351.35 | 34,783.30 |
| 65 | TRAFIC REGIONAL | 101,915.90 | 24,220.00 | 114,352.00 | 25,800.00 | 98,228.90 | 21,120.00 |
| 7 | PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 1,047,373.85 | 826,089.55 | 913,107.60 | 757,246.85 | 1,028,839.05 | 798,574.50 |
| | | | 221,284.30 | | 155,860.75 | | 230,264.55 |
| 70 | APPROVISIONNEMENT EN EAU | 316,136.10 | 240,009.00 | 231,166.65 | 226,000.00 | 321,042.80 | 222,214.80 |

Compte de fonctionnement par classification administrative

| Compte | Libellé | Comptes Charges | 2013 Produits | Budget Charges | 2013 Produits | Comptes Charges | 2012 Produits |
|--------|-------------------------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------------|
| 71 | PROTECTION DES EAUX | 341,448.50 | 341,448.50 | 336,183.80 | 315,000.00 | 346,637.70 | 346,637.70 |
| 72 | GESTION DES DECHETS | 307,437.75 | 211,826.90 | 262,451.40 | 193,000.00 | 288,787.95 | 186,797.60 |
| 74 | CIMETIERE | 13,281.20 | 7,479.95 | 22,000.00 | 6,246.85 | 15,686.10 | 12,521.40 |
| 75 | CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS | 674.40 | | 2,000.00 | | 3,130.80 | |
| 78 | PROTECTION DE LA NATURE | | | | | | |
| 79 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 68,395.90 | 25,325.20 | 59,305.75 | 17,000.00 | 53,553.70 | 30,403.00 |
| 8 | ECONOMIE | 166,194.85 | 136,141.96 | 165,385.40 | 132,920.00 | 177,323.90 | 153,187.40 |
| | | | 30,052.89 | | 32,465.40 | | 24,136.50 |
| 80 | AGRICULTURE | | | | | | |
| 81 | FORETS | 159,020.45 | 136,141.96 | 158,211.00 | 132,920.00 | 170,498.35 | 153,187.40 |
| 83 | TOURISME | 7,174.40 | | 7,174.40 | | 6,825.55 | |
| 86 | ENERGIES | | | | | | |
| 9 | FINANCES ET IMPOTS | 585,464.41 | 6,921,296.27 | 965,233.00 | 7,130,820.80 | 618,702.00 | 6,685,476.09 |
| | | 6,335,831.86 | | 6,165,587.80 | | 6,066,774.09 | |
| 90 | IMPOTS | 127,253.85 | 5,420,375.22 | 55,000.00 | 5,707,200.00 | 115,131.90 | 5,725,801.39 |
| 93 | PEREQUATION | | 481,177.00 | | 481,177.00 | | 476,409.00 |
| 94 | FORTUNE ET IMMEUBLES | 458,210.56 | 404,385.05 | 426,433.00 | 368,173.80 | 468,802.65 | 392,795.70 |
| 99 | AUTRES POSTES | | 615,359.00 | 483,800.00 | 574,270.00 | 34,767.45 | 90,470.00 |

Compte de fonctionnement par classification administrative

| Compte | Libellé | Comptes 2013 | | Budget | | Comptes 2012 | |
|--------|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits | Charges | Produits |
| | | 9,100,343.61 | 9,068,661.98 | 9,187,659.60 | 9,175,058.05 | 8,777,668.49 | 8,792,222.39 |
| | Excédent de charge | | 31,681.63 | | | | |
| | Excédent de charge | | | | 12,601.55 | | |
| | Excédent de revenu | | | | | 14,553.90 | |
| | | 9,100,343.61 | 9,100,343.61 | 9,187,659.60 | 9,187,659.60 | 8,792,222.39 | 8,792,222.39 |

Compte d'investissement 2013

| N° | Libellé | Comptes 2013 | | Budget 2013 | |
|----|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | Charges | Produits | Charges2 | Produits |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 9'466.40 | | 25'000.00 | |
| 29 | ADMINISTRATION SCOLAIRE | 9'466.40 | | 25'000.00 | |
| 6 | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | -27'354.95 | 6'173.65 | 671'731.10 | |
| 62 | ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL | -27'354.95 | 6'173.65 | 671'731.10 | - |
| 7 | PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 1'667'456.75 | 578'530.35 | 755'523.65 | 358'994.00 |
| 70 | APPROVISIONNEMENT EN EAU | 918'249.85 | 441'052.45 | 324'543.05 | 358'994.00 |
| 71 | PROTECTION DES EAUX | 738'930.25 | 137'477.90 | 352'642.45 | |
| 72 | GESTION DES DECHETS | 8'676.65 | | 8'338.15 | - |
| 79 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 1'600.00 | | 70'000.00 | |
| 9 | FINANCES ET IMPOTS | 309'755.30 | 209'584.80 | 3'701'246.60 | 350'000.00 |
| 94 | FORTUNE ET IMMEUBLES | 309'755.30 | 209'584.80 | 3'701'246.60 | 350'000.00 |
| | | 1'959'323.50 | 794'288.80 | 5'153'501.35 | 708'994.00 |
| | Excédent de charge | | 1'165'034.70 | | 4'444'507.35 |
| | | 1'959'323.50 | 1'959'323.50 | 5'153'501.35 | 5'153'501.35 |

Statuts V.O.G : Modification

(Point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée communale du 26 mai 2014)

| Teneur actuelle | Nouvelle teneur |
|--|--|
| <p>Art. 21, alinéa 3</p> <p>Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieur à Fr 4'000'000.-- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.</p> | <p>Art. 21, alinéa 3</p> <p>Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 30'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.</p> |
| <p>Art. 34</p> <p>La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Fr 20'000'000.— au titre de crédit de constructionb) Fr 1'000'000.— au titre de compte de trésorerie | <p>Art. 34</p> <p>La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Fr 30'000'000.— au titre de crédit de constructionb) Fr 1'000'000.— au titre de compte de trésorerie |

Conseil communal - Organisation

(avril 2014 : remplace la version de 2013)

Conseil communal

Adresse : Route de Moudon 5, Case postale 100, 1670 Ursy

Syndic Philippe Conus

Vice-syndic Jean-François Calame

| Dicastère | Responsable | Remplaçant |
|---|----------------------|----------------------|
| Administration générale Finances | Philippe Conus | Jean-François Calame |
| Affaires sociales Santé publique | Jean Balmer | Philippe Dubey |
| Routes / trottoirs Eclairage public | Jean-François Calame | Philippe Conus |
| Constructions Terrains communaux | Laurent Surchat | Louis Périsset |
| Ecoles Culture Sport | Philippe Dubey | Jean Balmer |
| Elimination des déchets Environnement CSPI (défense incendie) | Régis Magnin | Jean-Bernard Monney |
| Approvisionnement en eau Protection des eaux | Jean-Bernard Monney | Bernard Oberson |
| Forêts – Parchets communaux Sécurité / PCI / Véhicules Cimetière | Bernard Oberson | Régis Magnin |
| Aménagement du territoire Bâtiments communaux Aménagements extérieurs ACSU | Louis Périsset | Laurent Surchat |

Activités du Conseil communal de novembre 2013 à mai 2014

| | |
|--|--|
| | Pris acte de la démission de Mme Marie-Louise Sallin en tant que présidente de la commission sociale de la Glâne-Sud |
| | Décidé de 2 dons à but social en faveur de : -FREDI (Fondation Recherche Enfants Disparus) -Sport-Handicap Fribourg |
| | Participé à l'évènement « 20 ans de l'Antenne Sociale Glâne-Sud » |
| | Accueilli Monsieur Laurent Surchat, nouveau Conseiller communal |
| | Pris acte de la dissolution de la corporation forestière Glâne-Sud et de l'entrée en vigueur de la nouvelle corporation Glâne-Farzin |
| | Pris position sur l'avant-projet de loi sur la médecine dentaire scolaire |
| | Pris position sur les mesures structurelles et d'économies 2013-2016 à l'Etat de Fribourg |
| | Pris position sur la délimitation des bassins versants dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur les eaux |
| | Pris acte de la nomination d'un nouveau juge de Paix en la personne de Me Marc Butty |
| | A procédé au bouclage des comptes communaux 2013 |
| | Mis à l'enquête publique : - la pose d'un pavillon scolaire dans la cours de l'école de Vauderens - l'aménagement d'un collecteur EU à la route de Moudon - l'aménagement d'un collecteur EU et un raccordement pour adduction d'eau à la route d'Oron -la réfection de 3 chemins communaux et la réfection de 15 accès privés de fermes et places |
| | Fait procéder à la réfection du trottoir Rte d'Oron – Rte de Romont |
| | Pris acte de la démission du Dr Jean-Luc Rime en tant que médecin scolaire pour le cercle Ursy - Montet pour le 31 août 2014 |
| | Procédé à la pose d'un radar du TCS sur la Rte de Moudon la semaine du 24 mars |
| | Accueilli l'assemblée de la Fédération fribourgeoise des retraités |
| | Participé aux assemblées des comptes des diverses associations de communes |
| | Pris acte de l'engagement par la DIAF (Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts) de M. Claude Gavillet en qualité de préposé local à l'agriculture pour le cercle Ursy – Montet |



90 ans en 2014



En cette première partie de l'année 2014, Monsieur Charles Magne à Ursy et Monsieur Louis Deillon à Vuarmarens, ont fêté leur nonantième anniversaire entourés des autorités communales.

Nous leurs adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Statistiques communales

au 31 décembre 2013



Nombre d'habitants par village :

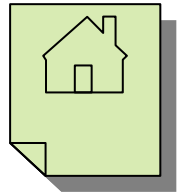
| | | | |
|--------------------------------------|--------|-----|-------------------|
| Bionnens : | Femmes | 39 | |
| | Hommes | 32 | 71 |
| Esmonts : | Femmes | 114 | |
| | Hommes | 107 | 221 |
| Morlens : | Femmes | 25 | |
| | Hommes | 25 | 50 |
| Mossel : | Femmes | 59 | |
| | Hommes | 58 | 117 |
| Ursy : | Femmes | 627 | |
| | Hommes | 594 | 1221 |
| Vauderens : | Femmes | 336 | |
| | Hommes | 361 | 697 |
| Vuarmarens : | Femmes | 154 | |
| | Hommes | 182 | <u>336</u> |
| Total habitants de la Commune | | | 2713 |

Nombre de naissances en 2013 : 35

Nombre de décès en 2013 : 15

Habitants au 31.12.2012 : 2551 = +162 habitants

Permis de construire délivrés par la Commune 2013



Secteur Ursy

| | |
|--------------------------------------|---|
| Abadia SA | Fenêtres et couvert sur terrasse |
| Savary Roger | Réfection du 2 ^{ème} logement |
| Magne Frédéric et Valérie | Chaudière à gaz et capteurs solaires |
| Musso Giuseppe et Vincenza | Construction d'un couvert |
| Brülhart Dominique et Giff SA | Aménagement 7 places de parc |
| Beyeler Patrick et Anne | Aménagement 1 place de parc /cabanon de jardin |
| Gutschmidt Lars et Aurore | Piscine et cabanon de jardin |
| Gössi Antonella | Cabanon de jardin |
| Deschenaux Charles | Couvert sur entrée |
| Garage Gavillet SA | Pose d'une enseigne lumineuse |
| Corpataux Nicolas | Construction d'une serre. Canal de cheminée extérieur |
| Lagger Philippe et Patricia | Changement système de chauffage |
| Rey Charles-Albert | Installation captage d'énergie géothermique par sonde terrestre verticale. Installation de 30 m2 de panneaux solaires |
| Deschenaux Gérard | Pergola sur terrasse côté Sud |
| Abadia SA | Création d'une fenêtre au niveau du grenier |
| Commune d'Ursy | Container pour dépôt de matériel |
| Charrière André et Chantal | Implantation de captage d'énergie géothermique |
| Maier Corinne et Bertschy Claude | Mur de soutènement |
| Nicolai Claudine | Remplacement chauffage par une PAC |
| Juriens Georges | Implantation capteurs solaires 42 m2 |
| Beyeler/Aubert/Sautaux/Iff/Augusto | Mur de soutènement |
| Cudré-Mauroux Patrick et Valérie | Installation de panneaux photovoltaïques 73.4 m2 |
| Aggeler Kurt | 3 places de parc extérieures |
| Haddad Sam et Cerutti Haddad Suzanne | Avant-toit sur la terrasse |
| Sallin Gilbert | Installation pompe à chaleur air-eau |

Secteur Bionnens

| | |
|--------------------|---|
| Schaerli Dominique | Mur de soutènement, clôture et fenêtres |
| Gavillet Claude | Balcon, aménagement d'une chaudière à bois et panneaux solaires |

Secteur Esmonts

| | |
|-------------------|-----------------------------|
| Bovet Stéphane | Construction d'un garage |
| Hayoz Blaise | Fosse en béton pour jacuzzi |
| Grivel Christophe | Pose d'un vélux |

Secteur Mossel

| | |
|---------------|---|
| Pirker Carole | Installation de panneaux photovoltaïques 41 m2 |
|---------------|---|

Secteur Vauderens

| | |
|--------------------------------|---|
| Maillard Didier | Abri d'ombrage |
| Rochat Philippe | Couvert à voitures |
| Boichat David et Emilie | Cabanon de jardin |
| Freymond Christian | Pose d'un sas d'entrée |
| Rimmobas | Remise en état initial appt. au rez |
| Iff Michel et Nicole | Installation de panneaux photovoltaïques 40 m2 |
| Carrel Frédéric et Valérie | Enrochement et aménagement de talus |
| Rui Manuel Caetano de Oliveira | Couvert à barbecue |
| Mottet François et Pascale | Deux murs en béton |

Secteur Vuarmarens

| | |
|--|---|
| Lilli François | Cabanon de jardin / couvert sur entrée |
| Schneuwly Alain | Véranda non chauffée |
| Calame Jean-François et Christine | Cabanon de jardin |
| Moura Norbert et Sandrine | Cabanon de jardin |
| Conus Constructions SA | Mur de soutènement |
| Magne Gérard | Canal de cheminé et chaudière à pellets |
| Conus Hubert, Serge, Emmanuel et Ducrest Patricia | Réfection toiture, barbecue avec cheminée dans la toiture du couvert existant |



Réseau communal d'eau potable

Résultats des analyses

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005), tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.



Qualité microbiologique et chimique :

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

| | Bionnens | Esmonts | Mossel | Ursy | Vauderens | Vuarmarens |
|--|----------|---------|--------|---------------|-------------------|-------------------|
| Dureté en degrés français (moyenne) | 22 | 34.2 | 22 | 31 à 39 | 24.8 à 29.3 | 33.2 à 33.6 |
| Teneur en Nitrate (mg/l) (Tolérance à ne pas dépasser : 40 mg/l) | 2 à 7 | 27 | 2 à 7 | 19 à 33 | 9 à 13 | 12 à 25 |
| Traitement | aucun | aux UV | aucun | aux UV | aux UV | aucun |

Provenance de l'eau :

- Eau de source et de puits
- Eau de l'AGSO (AVGG – Gruyère – Siviriez)
- Selon la pluviosité, toutes les sources sont mélangées avec l'eau provenant de l'AGSO

Adresse pour renseignement complémentaire :

Administration communale, 021 909 59 41, e-mail : commune@ursy.ch

Statistique élimination des déchets en 2013

Nous vous présentons ci-dessous un graphique représentant l'élimination des déchets en tonne durant l'année 2013.

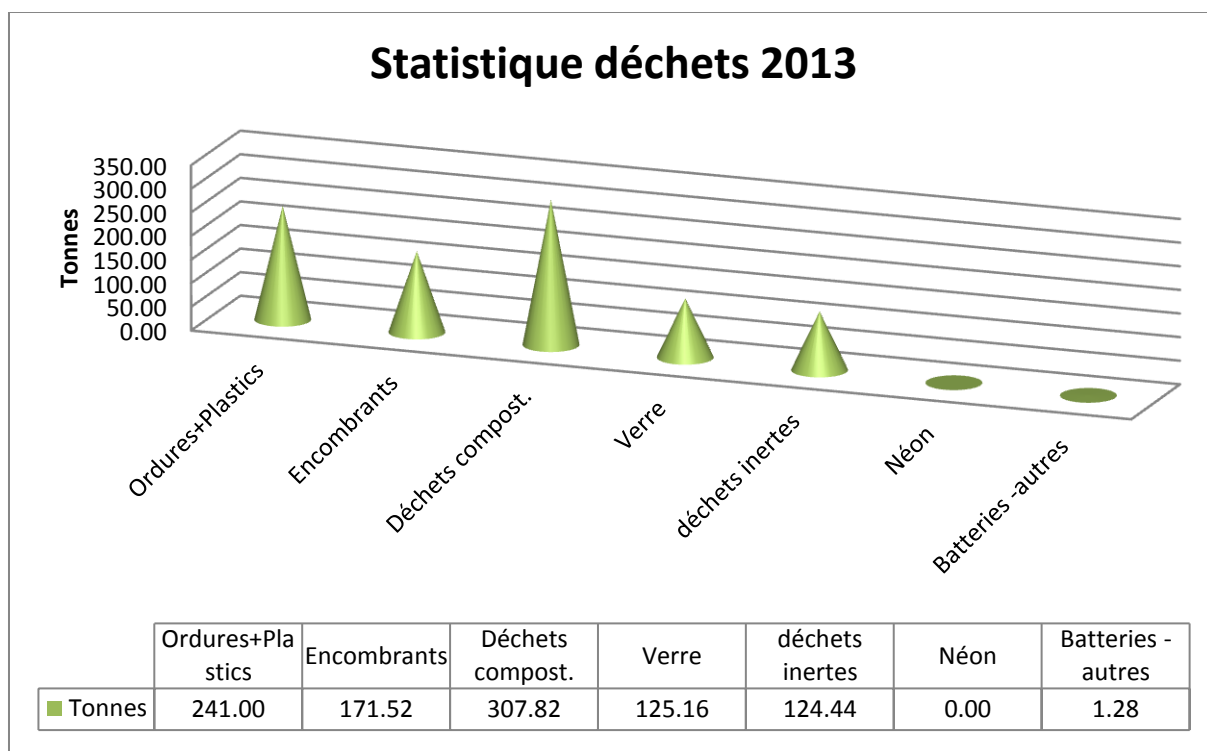


L'analyse de cette statistique nous démontre que :

1. les déchets urbains (ordures ménagères et plastics) éliminés via les compacteurs situés à Ursy – Vauderens et Vuarmarens, représentent 241 tonnes soit : 25 % de la totalité des déchets.
2. des déchets pour un volume de 730.22 tonnes ont été apportés à la déchetterie soit le 75 % de la totalité.

Dans le but de contenir les coûts, nous vous rappelons que **tous vos déchets entrant dans des sacs poubelles de 35 litres doivent obligatoirement être éliminés via les compacteurs et non déposés dans la benne des objets encombrants.**

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.



**COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE
PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA COMMUNE**



Les propriétaires d'immeuble peuvent s'annoncer à l'administration communale afin de pouvoir grouper leur commande d'huile de chauffage. Si vous êtes intéressé à participer à cette commande, il vous suffit de remplir le coupon réponse et de le retourner à l'administration communale jusqu'au **30 mai 2014**. Une fois les données récoltées, l'administration demande plusieurs offres et attribue le marché au plus intéressant. En profitant de ce service, le propriétaire s'engage à accepter le prix négocié et le moment prévu pour la livraison. Par la suite, le fournisseur adresse la facture directement au propriétaire.

✂-----

Commande d'huile de chauffage

Adresse de livraison

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

NP et localité.....

☎.....

Quantité mazout normal ou

Quantité mazout ECO

Signature.....

**Adresse de facturation
(si différente)**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

NP et localité.....

Date.....



Nuisances sonores



Les utilisateurs de tondeuses et autres machines à moteur thermique telles que tronçonneuses, débrousailluses etc. qui génèrent une nuisance sonore, sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes :

**la semaine de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**

Le dimanche et les jours fériés interdiction formelle

Tirs obligatoires 2014 Stand de tir de Porsel



| | | | | | | |
|---------------------------|----------|---------------|----|-------|---|----------|
| 1 ^{ère} séance : | dimanche | 13 avril 2014 | de | 08h30 | à | 11h30 |
| 2 ^{ème} séance : | dimanche | 25 mai 2014 | de | 08h30 | à | 11h30 |
| 3 ^{ème} séance : | samedi | 14 juin 2014 | de | 13h15 | à | 15h30 |
| 4 ^{ème} séance : | dimanche | 24 août 2014 | de | 08h30 | à | 11h30 et |
| | | | de | 13h15 | à | 15h15 |

Nous vous prions de vous munir de :

- votre livret de service
- votre livret de tir / performance
- la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

Rappel important :

Le tir en campagne 2014 aura lieu les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2014 au stand de tir de Châtel-St-Denis.

Il est important de le faire pour celui qui voudrait conserver son arme à la fin de son service.

Société de tir de Porsel

Déchetterie

Branches :

Les branches d'un diamètre maximum de 10 cm sont acceptées.



Les souches d'arbre avec leur motte de terre sont à amener à la DCMI de Montet.

Pain :

- Le pain sec est accepté à la déchetterie.
- Le pain moisi doit être éliminé via le compacteur.



Feu en forêt



L'incinération de déchets verts est interdite (art. 26a et 26b Opair). Dans des situations exceptionnelles comme par exemple la lutte contre le bostryche, le Service des forêts et de la faune peut délivrer des autorisations pour l'incinération des cimes et rémanents de coupe.

Souvent, des feux allumés en forêt sans information particulière aux instances concernées, et parfois sans surveillance, sont annoncés au No d'urgence 118 par des promeneurs inquiets et bien intentionnés, ce qui provoque la mobilisation des sapeurs-pompiers et de la police cantonale. De telles interventions provoquent des frais qu'il serait facile d'éviter.

Une **annonce préalable systématique** de chaque feu est recommandée dans les cas où le risque d'appel pour incendie au 118 est important (feu ou dégagement de fumée de grande ampleur, région très fréquentée ou très en vue du public, bâtiments et habitations à proximité).

Le respect de cette procédure permettra au CEA de la Police cantonale et à la commune, en cas d'annonce d'incendie, de prendre contact avec la personne responsable et d'éviter ainsi la mobilisation inutile des sapeurs-pompiers.

Le formulaire « Annonce de feu en forêt » est disponible sur notre site internet www.ursy.ch.

Cabane forestière Vuarmarens

Les autorités communales et le concierge ont eu la désagréable surprise de découvrir le site de la cabane de Vuarmarens transformé en déchetterie.

En effet, à la mi-août 2013, les utilisateurs inconnus du lieu ont profité de ce charmant environnement et ont tout simplement abandonné leurs déchets à la cabane. (voir photos)

Cette manière de se comporter est intolérable. La moindre des politesses est d'emporter avec soi les déchets générés.

« Un lieu que l'on visite doit être respecté, il n'est pas correct de laisser derrière soi ses déchets, quels qu'ils soient ».

D'avance, nous vous remercions de faire le nécessaire pour évacuer vos éventuels déchets et respecter ainsi notre environnement.





Fête Nationale 2014

La fête nationale 2014 sera célébrée le jeudi 31 juillet 2014 à la salle communale d'Ursy.

Monsieur Jacques Bourgeois, Député au Conseil national, nous fera l'honneur et la joie de partager cette soirée.

Vous êtes cordialement invités à réserver cette date et à participer à cette manifestation.

D'autres informations vous seront communiquées dans le courant du mois de juillet.

Téléthon 2013

Nous avons le plaisir de vous informer que le Téléthon 2013, organisé à Ursy par le CSPI Glâne-Sud, a pu reverser près de 3'600 francs à Téléthon Suisse.

Un immense MERCI à tous les bénévoles et donateurs qui ont permis ce magnifique résultat.

Grands nettoyages d'été

Nettoyages du centre sportif, culturel et scolaire à Ursy



Nous cherchons des dames pour les grands nettoyages du centre qui auront lieu

du 7 au 18 juillet 2014.

Les personnes intéressées à collaborer aux nettoyages sont invitées à contacter l'administration communale au 021 909 59 41.



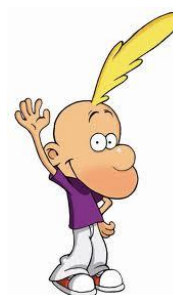
Calendrier scolaire 2014 - 2015

| | |
|--------------------------|---|
| Rentrée 2014 | le jeudi 28 août 2014 |
| Vacances d'automne | du lundi 20 octobre 2014 au vendredi 31 octobre 2014 |
| Immaculée Conception | le lundi 8 décembre 2014 |
| Vacances de Noël | du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 |
| Vacances de Carnaval | du lundi 16 au vendredi 20 février 2015 |
| Vacances de Pâques | du vendredi 3 au vendredi 17 avril 2015 |
| 1 ^{er} mai | le vendredi 1 ^{er} mai 2015 |
| Ascension + pont | le jeudi 14 et le vendredi 15 mai 2015 |
| Lundi de Pentecôte | le lundi 25 mai 2015 |
| Fête-Dieu + pont | le jeudi 4 et le vendredi 5 juin 2015 |
| | |
| Début des vacances d'été | le lundi 6 juillet 2015 |
| | |
| Rentrée 2015 | le jeudi 27 août 2015 |

Horaires école enfantine 2014 - 2015

L'école enfantine comptera 5 classes à la prochaine rentrée, réparties dans les villages du cercle scolaire.

Les horaires des classes ne sont pas encore définis, mais les jours de congés seront les suivants :



| 1ère EE | | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|--|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin | | | congé | | congé | congé |
| Après-midi | | | | congé | | congé |

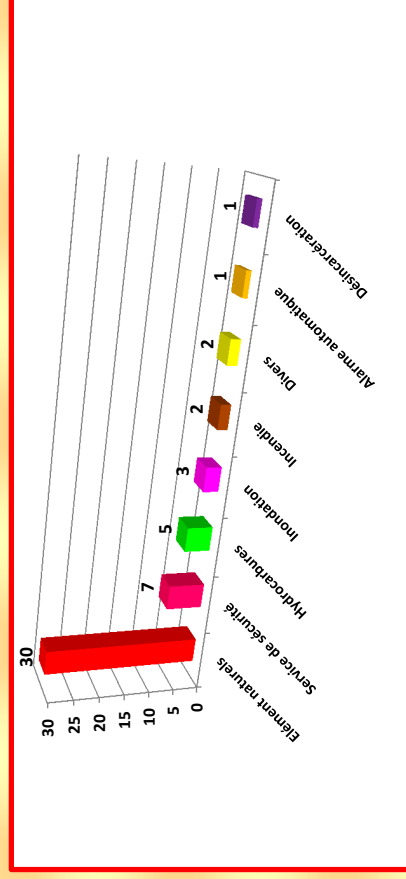
| 2ème EE | | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|--|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin | | | | congé | | |
| Après-midi | | congé | | congé | | |

Les informations concernant la rentrée scolaire seront publiées sur notre site internet www.ursy.ch dans le courant de l'été.

CSPI GLÂNE-SUD

Interventions 2013, par type d'intervention

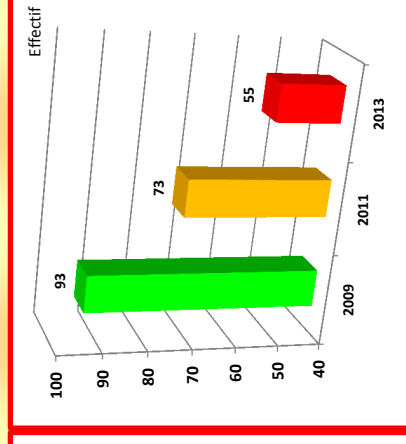
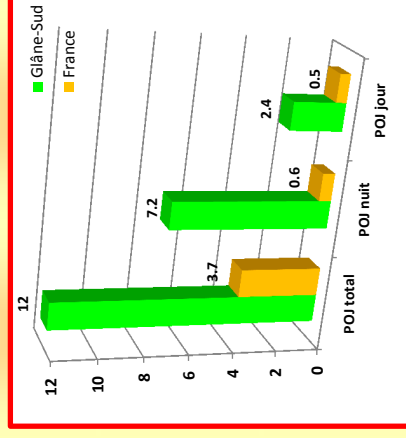
Le nombre total d'interventions s'est élevé à 51, y compris 7 prestations au profit des sociétés locales pour la sécurité de leur manifestation. L'orage qui s'est abattu sur la région de Vauderens-Rue, le 9 juin, nous a particulièrement mis à contribution, générant à lui seul 25 interventions. Un seul incendie important, celui d'un appartement, qui a été totalement dévasté.



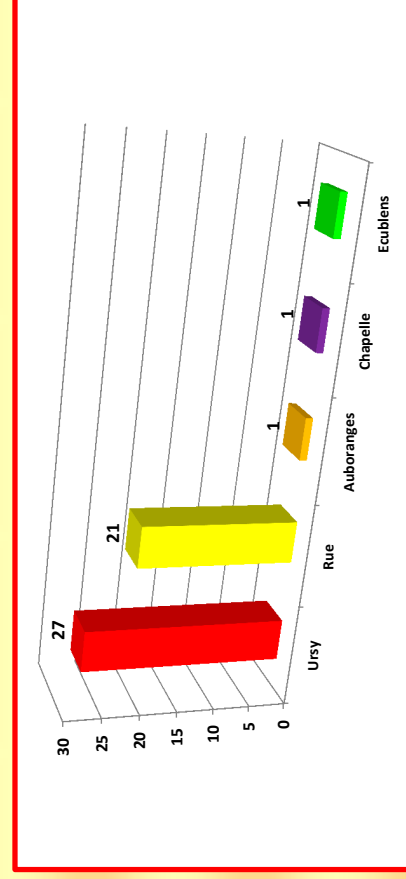
STATISTIQUES 2013

Comparaison des effectifs entre la Glâne-Sud et la France

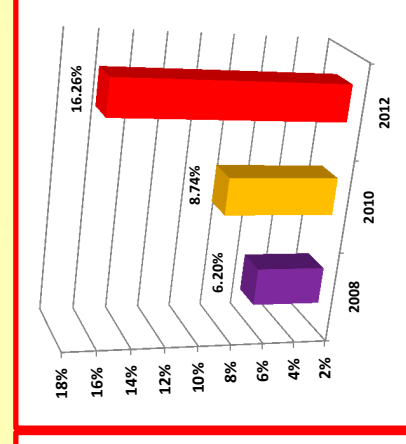
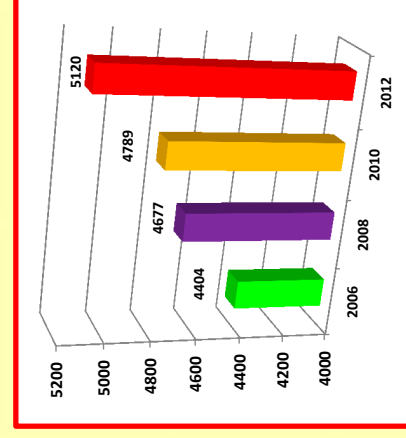
Le graphique de gauche compare le potentiel opérationnel journalier (POJ) ou effectif pompiers pour 1000 habitants) entre la Glâne-Sud et la France, référence en matière de lutte contre le feu en Europe. Celui de droite montre l'évolution de l'effectif du CSPI Glâne-Sud. **Les deux graphiques démontrent que pour maintenir un service équivalent, tout en diminuant les effectifs, il convient d'augmenter la capacité technique.**



Interventions 2013, par commune



Evolution de la population de la Glâne-Sud



Evolution

Si l'on se réfère au graphique de la population de la population de la page précédente, cette dernière a augmenté de 16% pour atteindre 5120 habitants au 31 décembre 2012. Cette augmentation génère statistiquement un accroissement du nombre d'interventions. Nous devons sans arrêt, dès lors, nous remettre en question. **Notre effectif est-il suffisamment formé ? Notre instruction est-elle adaptée ? Nos moyens sont-ils encore appropriés ?**

La réponse à ces questions ne peut pas être tranchée de manière catégorique. Si avant la fondation du CSPI Glâne-Sud, nos moyens étaient en inadéquation avec nos interventions, ils se sont fortement améliorés. Néanmoins, il faut tirer les enseignements des expériences vécues. La réalité démontre qu'en termes de transport, la capacité est insuffisante.

Depuis quelques années, nous constatons que les événements naturels sont de plus en plus violents et extrêmes, notamment l'orage qui s'est abattu sur les villages de Vauderens et de Rue, le 9 juin 2013. La grêle, les trombes d'eau, mais surtout la rapidité du phénomène (50 l. d'eau par m2 en 15 à 20 minutes), ont fait que les sols, fortement imbibés par un printemps pluvieux, se sont engorgés rapidement.

Cet événement a généré 25 interventions entre 16h30 et 20h00. Durant cette période, il a été impossible de transporter le matériel et les sapeurs sur les différents lieux d'intervention, **en raison du manque de mobilité.** Nos véhicules sont en adéquation pour le transport de matériel, mais ne le sont pas pour le transport de personnes. Fort de ce constat, mais aussi dans le but d'augmenter la capacité de transport, nous avons décidé de remplacer notre plus ancien véhicule, datant de 1987.

Le choix s'est porté sur un VW Amarok double cabine, permettant aussi bien le transport de matériel que 5 personnes équipées. Cela répond au besoin de capacité lors de tout type d'engagement, mais en particulier sur des interventions multiples, de plus en plus fréquentes.

Le véhicule est équipé d'un treuil à l'avant, d'un crochet ainsi que de matériel de première nécessité sur le pont arrière. Il remplira deux missions :

- le transport de matériel lors du retour d'intervention
- la prise en charge de 5 personnes totalement équipées



VW Amarok double cabine



CSPI Glâne-Sud

Rapport d'activité

2013

Le CSPI Glâne-Sud recrute pour sa section
« PARKING »

Inscrivez-vous sur :

www.pompier-glanesud.ch



FENETRES DE L'AVENT 2014

Suite aux difficultés rencontrées pour remplir le calendrier des fenêtres de l'avent, le comité d'Ursy s'Anime a décidé d'en changer l'organisation.

Dès décembre 2014, chaque famille/personne de la commune pourra s'inscrire pour une fenêtre. Il n'y aura donc plus de tournus par villages.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à déjà vous inscrire !

Contact : Laurence Vaucher, 021/909.00.54 ou 079/359.63.73

RESULTATS DE LA COURSE AUX ŒUFS



| | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Gagnant de l'œuf d'or : | Morgane Nydegger, Vuarmarens |
| Gagnant de l'œuf d'argent : | Marcos Mora, Ursy |
| Gagnant de l'œuf de bronze : | Famille S. Gordon-Giovannoni, Mossel |
| Gagnant du concours : | Lila Dutto, Vauderens |
| La réponse était : | 111 oeufs |

N'oubliez pas de prendre note de nos prochaines manifestations :

Marché d'automne : le 27 septembre 2014

Bourse aux habits de sport et d'hiver : le 11 octobre 2014

Fenêtres de l'avent : du 1^{er} au 24 décembre 2014

3 - 2 - 1 C'est parti !!!

A la garderie autogérée La Coccinelle.



Véronique et Susana accueillent vos enfants de **2 ans révolus**,
sur inscription. Prix 45fr. par mois pour 4 demi-jours.

Le mardi matin et le vendredi matin de **8h45 à 11h15.**

A la garderie, chaque enfant peut faire des expériences complémentaires de celles faites à la maison : pour cela plusieurs activités lui seront proposées (dessins, jeux, rondes, chants, bricolages, etc.)

Ce sera aussi l'occasion d'apprendre à vivre en groupe, au milieu des autres enfants. Le monde des relations avec ses égaux est très différent de celui de la maison. Il apprendra à partager, à attendre son tour, à demander quelque chose pour les autres....

Tout ceci dans un lieu adapté et une ambiance très agréable.

Responsable :

Véronique Neuhaus

Ch. de la Croix 50

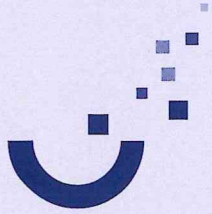
1674 Vuarmarens

Téléphone : 021.909.56.21

Portable : 079.516.49.39

Vous avez aussi la possibilité de placer votre enfant en cas d'urgence ou de dépannage si la place le permet pour 15fr. la demi-journée ; il suffit de me contacter.

Permanence juridique de l'OAF



Ordre des Avocats Fribourgeois
Freiburger Anwaltsverband
Fribourg Bar Association



La permanence juridique est un service offert au public par l'**Ordre des avocats fribourgeois**. Elle a lieu **sans rendez-vous**

> à **Fribourg** tous les **mardis**, de 17h à 19h,
Rue de Romont 29-31

Nouveau > à **Bulle** tous les **jeudis**, de 17h à 19h,
Hôtel du Cheval Blanc, Rue de la Gruyère 16.

Elle permet à chacun d'avoir pour un prix de CHF 30.- une **consultation juridique de 20 minutes** sur le problème qui le préoccupe.

La consultation juridique est assumée exclusivement par les **avocats membres de l'Ordre des avocats fribourgeois**.

Bien souvent, le problème juridique soumis peut être réglé sur-le-champ. Sinon, la personne est orientée sur la voie à suivre.

URSY

SAMEDI 24 MAI 2014

Salle communale



Programme de la journée

| | |
|-------------------|---|
| 8h00 - 10h30 | Départ de la <u>randonnée populaire à VTT</u> (brevet) ou <u>parcours de Nordic Walking</u> de 10km Inscription sur la place de fête avec petit-déjeuner et collation à midi. <u>Soutien à l'association "Chiens d'aveugles à Brenles"</u> <i>Fr. 5.-/participant reversés</i> |
| Dès 14h00 | Kids Cup (courses des enfants) |
| 16h15 | Départ de la course (étape de la Garmin Bike Cup et 2 ^{ème} manche de la Coupe Fribourgeoise 2014) |
| 19h30 | Remise des résultats |
| Durant la journée | Ambiance, restauration et animations |

Ouvert à tous, inscriptions sur place de 11h à 15h00.

www.laglanoise.ch

Venez nombreux participer à la fête et encourager les coureurs...

Un grand MERCI aux habitants des quartiers faisant partie de la course de bien vouloir se conformer aux indications données par les commissaires de course !!

L'accès à Ursy par la route de Vuarmarens sera fermée à plusieurs reprises entre 15h et 19h



*D'entente avec la commune d'Ursy, nous vous informons que le compacteur de la place ne sera pas accessible ce jour-là.
Merci d'utiliser ceux situés à Vauderens et Vuarmarens,
Merci !*

Le comité d'organisation

Administration communale

Pour les appels téléphoniques, l'administration est desservie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (vendredi après-midi : fermé).

Horaire d'ouverture du guichet :

| | | |
|-----------------|--------------|---------------|
| Lundi | 8h30 à 11h30 | 16h00 à 19h00 |
| Mardi | 8h30 à 11h30 | Fermé |
| Mercredi | 8h30 à 11h30 | Fermé |
| Jeudi | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 17h00 |
| Vendredi | 8h30 à 11h30 | Fermé |

Jours de fermeture en 2014 :

| | | |
|----------------------|---------------------------|----------|
| Ascension | 29 mai 2014 | Jeudi |
| | 30 mai 2014 | Vendredi |
| Lundi de Pentecôte | 9 juin 2014 | Lundi |
| Fête Dieu | 19 juin 2014 | Jeudi |
| | 20 juin 2014 | Vendredi |
| Fête Nationale | 1 ^{er} août 2014 | Vendredi |
| Assomption | 15 août 2014 | Vendredi |
| Fermeture spéciale | 19 septembre 2014 | Vendredi |
| Immaculée conception | 8 décembre 2014 | Lundi |
| | 24 décembre 2014 | Mercredi |
| Noël | 25 décembre 2014 | Jeudi |
| | 26 décembre 2014 | Vendredi |
| Nouvel an | 31 décembre 2014 | Mercredi |

Déchetterie

Jours de fermeture en 2014

| | | |
|----------------|-------------------------------|----------|
| Fête Nationale | 1 ^{er} août 2014 | Vendredi |
| Assomption | 15 août 2014 | Vendredi |
| Toussaint | 1 ^{er} novembre 2014 | Samedi |
| Noël | 24 décembre 2014 | Mercredi |
| | 26 décembre 2014 | Vendredi |
| Nouvel an | 31 décembre 2014 | Mercredi |

*Le Conseil communal souhaite
un bel été à toute la population.*

